

Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 07.03.2022 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit PF 1 Pflaster Frisch

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de

la préparation Peinture

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BOTAMENT Systembaustoffe · Producteur/fournisseur :

Am Kruppwald 1 D-46238 Bottrop

Tel.: ++49(0)2041 101-90 Fax.: ++49(0)2041 101-988

MC-Bauchemie Belgium nv

Bedrijventerrein La Corbeille - Zone D

Conservenstraat 25 2235 Westmeerbeek Tel. +32 15 20 14 62 info@mc-bauchemie.be

· Service chargé des

renseignements: Département sécurité du produit

msds@botament.com

· 1.4 Numéro d'appel

d'urgence:

Tel.: ++33 (0)625 73 02 61 Tel.: ++32 (0)473 73 21 88

Centre Suisse d'Information Toxicologique (tél.: 145)

Abteilung Produktsicherheit

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le

règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 néant Pictogrammes de danger néant · Mention d'avertissement néant · Mentions de danger néant

· Indications complémentaires: Contient 2-octyl-2H-isothiazole-3-one, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-

one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1).

Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

(suite page 2)



Page: 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Révision: 07.03.2022 Date d'impression: 07.03.2022 Numéro de version 9

Nom du produit PF 1 Pflaster Frisch

(suite de la page 1)

<1.5%

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description : Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol m

EINECS: 203-905-0 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit.

· Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

· après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

après ingestion :

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers · Moyens d'extinction:

importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à

l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de

sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.



Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2022 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2022

Nom du produit PF 1 Pflaster Frisch

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence Non nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la protection de

l'environnement:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre

de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger Aucune mesure particulière n'est requise.

· Préventions des incendies et

des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage: Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le

stockage commun: non nécessaire

· Autres indications sur les

conditions de stockage : néant

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Indications complémentaires pour l'agencement des

installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

111-76-2 2-butoxyéthanol m

VLEP Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 49 mg/m³, 10 ppm Risque de pénétration percutanée

(suite page 4)



Page : 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2022 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2022

Nom du produit PF 1 Pflaster Frisch

(suite de la page 3)

·DNEL							
111-76-2 2-butoxyéthanol m							
Oral	DNEL	3,2 mg/kg bw/Tag (ArL)					
Dermique	DNEL	75 mg/kg bw/day (ArL)					
Inhalatoire	DNEL	98 mg/m³ (ArL)					

· Indications complémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment

de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de

protection et d'hygiène : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de

produits chimiques.

Protection respiratoire : non nécessaire.
 Protection des mains : Non nécessaire.

· Matériau des gants n.r

· Temps de pénétration du

matériau des gants

· Protection des yeux : Lunettes de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· Aspect:

Forme : liquide Couleur : teinté

· Odeur : caractéristique

· Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 100 °C

· Point d'éclair : non applicable

· Auto-imflammabilitité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité à 20 °C: 1,02 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : soluble

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR ·



Page: 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2022 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2022

Nom du produit PF 1 Pflaster Frisch

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique /

conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de

décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50	determinantes	pour la class	ification :
111-76-2 2-butox	véthanol m		

	-	
Oral	LD50	1200 mg/kg (ATE)
		1414 mg/kg (Meerschweinchen)
		1300 mg/kg (Ratte)
	NOAEL	>100 mg/kg (Danio rerio)
		100 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Meerschweinchen)
Inhalatoire	LCL0	>3,1 mg/l (Meerschweinchen)
	LC50/4 h	2-20 mg/l (Ratte)

· Effet primaire d'irritation :

.

· de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Indications toxicologiques complémentaires :

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

(suite page 6)



Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2022 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2022

Nom du produit PF 1 Pflaster Frisch

(suite de la page 5)

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

111-76-2 2-butoxyéthanol m

EC50/72h 1840 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LC50/96h 1474 mg/l (Oncorhynchus mykiss) EC50/48h 1550 mg/l (Daphnia magna)

NOEC 286 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

100 mg/l (Daphnia magna) 700 mg/l (Pseudomonas putida)

12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

EC0

bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques :

Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la

canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le

sous-sol.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT:

Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas

laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 7)



Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2022 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2022

Nom du produit PF 1 Pflaster Frisch

(suite de la page 6)

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néa

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

· **Polluant marin :** Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au

recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions

ci - dessus

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)



Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 07.03.2022 Numéro de version 9 Révision: 07.03.2022

Nom du produit PF 1 Pflaster Frisch

(suite de la page 7)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions

eczématiformes de mécanisme allergique.

· Classification complémentaires selon

GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux)

annexe II: Tableau des maladies professionnelles n°49 bis "Affections

respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les

éthanolamines ou l'isophoronediamine.

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

These data are based on our present knowledge. However, they shall not constitute a guarantee for any specific product features and shall not establish a legally valid contractual relationship.

H302 Nocif en cas d'ingestion. · Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

· Service établissant la fiche

technique:

Département sécurité

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises · Acronymes et abréviations:

dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

* * Données modifiées par rapport à la version précédente